

## **PROJET DE DÉCHARGE À SAINT-ESCOBILLE : second avis défavorable du commissaire-enquêteur**

Et de 3 ! Les mois se suivent ainsi que les avis contre l'installation d'un centre de stockage des déchets à Saint-Escobille. Le 26 novembre dernier, le Conseil régional d'Ile-de-France, en votant le Plan Régional d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés (PREDMA), avait écarté le projet pour « risques majeurs à l'environnement ». Le 18 décembre, c'était au tour du commissaire-enquêteur de donner un avis défavorable à la demande de révision simplifiée du POS de Saint-Escobille imposée par le Préfet en raison notamment « des risques de détérioration de la santé publique et de contamination de la nappe phréatique ». Le 8 janvier 2010, le même expert rendait un nouveau rapport sur l'institution d'une bande de Servitude d'Utilité Publique autour du projet de décharge avec en conclusion un avis défavorable. « *Ce sont trois nouvelles encourageantes. Mais elles ne doivent pas nous faire oublier que nous n'avons pas encore gagné car le PREDMA n'a pas valeur de loi et l'avis du commissaire-enquêteur n'est que consultatif. Au contraire, nous devons plus que jamais continuer à mobiliser les moyens humains, juridiques et financiers qui nous permettront de soutenir les actions en justice, celles en cours contre l'arrêté de Projet d'Intérêt Général et celles à venir, dans le respect des institutions républicaines et démocratiques* », souligne Marie-Josèphe Mazure, maire de Mérobert, présidente de l'ADSE. Prudence est donc de mise car aujourd'hui, une seule certitude demeure : « *Seule la décision du Tribunal administratif peut changer la donne et stopper le projet. Nous avons déposé en juillet un recours contentieux. Pour l'heure, l'instruction est toujours en cours* », ajoute l'élue. A suivre.